



**PROJET MOBILITES 2020.2025.2030**  
**Commission Partenariale de Suivi du 26 juin 2017**  
**9h - 10h30**

**Relevé de décision**

**Elus présents :**

DAGUIN Stéphane	Préfecture de Haute-Garonne – Secrétaire Général – Représentant de M. le Préfet
GUYOT Philippe	SITPRT
LATTES Jean-Michel	SMTC Tisséo - Président
MALRIC Line	CD 31
OBERTI Jacques	SICOVAL - Président
SUAUD Thierry	Conseil Régional

**Techniciens présents :**

BAZZO Christophe	Conseil Régional Occitanie
CALLE Julien	SICOVAL
CAPDEVILLE Jean	Toulouse Métropole
MABRU David	CD 31
SAINT-PAUL Florence	CD 31
VABRE Jacques	SITPRT
VIE Jocelyn	DDT 31

DOUCET Christophe	SMTC Tisséo
EVIN Jean-Michel	SMTC Tisséo
PONS Stéfan	SMTC Tisséo
VAYSSE Alain	SMTC Tisséo
BONNIFET Marie	AUA/T
FIASTRE Anaïs	Algoé Consultants

## **L'ordre du jour de la Commission Partenariale de Suivi est le suivant :**

1. Les suites de la consultation des personnes publiques associées.
2. Un programme d'études prioritaires.
3. Les actions du Projet Mobilités : point d'étape.
4. Le calendrier d'approbation.

Le présent compte-rendu n'a pas pour objet de résumer l'ensemble des diapositives projetées en réunion, le support complet étant joint en annexe. Le présent compte-rendu vise en revanche à retranscrire les échanges en séance.

Le SMTC introduit la réunion en indiquant que les commissions partenariales de suivi se tiennent à chaque grande étape du Projet Mobilités 2020.2025.2030, sans régularité particulière. Il indique également que le calendrier du projet est tenu depuis décembre 2015.

### **1. Les suites de la consultation des personnes publiques associées**

Le SMTC présente en synthèse les avis formulés par les personnes publiques associées. Ces avis ont fait l'objet d'un bilan, délibéré lors du comité syndical du SMTC en date du 29 mars 2017 et déjà présenté en mars 2017 aux membres de la Conférence des Exécutifs. Certains avis donneront lieu à des amendements du Projet Mobilités 2020.2025.2030, en particulier concernant l'articulation avec les volets ferroviaire et routier. Ces enrichissements ne remettront bien sûr pas en cause l'équilibre général du PDU.

Le SITPRT souhaite mettre l'accent sur deux besoins de son territoire :

- le premier, à l'horizon 2020, concerne le renforcement du réseau, notamment entre le plateau de la Ménude et Colomiers et entre les Coteaux de Bellevue et l'Union.
- le second, à l'horizon 2025-2030, concerne le désengorgement de la RN 124 et le rabattement des usagers vers la future 3<sup>ème</sup> ligne de métro, ainsi que le prolongement de la Linéo 9.

Des études seraient à lancer sur chacun des sujets.

Le SMTC précise que des études sont en cours sur la réorganisation du réseau bus et que leurs conclusions apporteront des réponses aux habitants des communes du SITPRT.

### **2. Un programme d'études prioritaires**

Le SMTC présente le programme d'études prioritaires issues du Projet Mobilités 2020.2025.2030.

Le SICOVAL s'interroge sur les possibilités de stationnements au P+R de à Ramonville pour les usagers à « contre-sens ». Le SMTC répond que dès janvier 2018, un système de carte et de reconnaissance de plaques d'immatriculation sera mis en place. Cela sera particulièrement utile pour les travailleurs de nuit par exemple. Les usages spécifiques des P+R seront considérés pour apporter des solutions aux usagers.

Par ailleurs, le SMTC indique que la capacité des P+R sera développée et que des poches de stationnement seront créées.

Le SITPRT souhaite avoir plus d'informations sur l'ambition des pactes urbains. Le SMTC explique qu'il s'agit d'un outil mis à disposition des acteurs du territoire, mais qu'il ne s'agit pas d'un document réglementaire. Les pactes urbains sont signés par les intercommunalités, les communes concernées et le SMTC. L'Etat et le SMEAT sont associés à leur élaboration. L'objectif de cet outil est de mieux coordonner les calendriers de programmation des projets urbains et des projets de transports en commun *structurants* (métro, tramway, Linéo). Des « déclencheurs », liés à des seuils de démographie, sont définis pour développer le réseau de transports en commun. Il existe toutefois des clauses de revoiture, en fonction de l'évolution des projets.

Le prochain Comité Syndical du SMTC du 5 juillet 2017 délibérera sur le projet de charte sur les pactes urbains.

### **3. Les actions du Projet Mobilités**

---

Le SMTC rappelle l'ensemble des actions inscrites au Projet Mobilités 2020.2025.2030, levier par levier.

Le SICOVAL s'interroge sur l'articulation des calendriers des projets de 3<sup>ème</sup> ligne de métro et de connexion de la ligne B à la 3<sup>ème</sup> ligne de métro. En effet, le Comité Syndical du 5 juillet 2017 a pour objet de valider d'une part le programme d'opération et le mandat donné à la SMAT pour le projet TAE et d'autre part le programme d'opération de la CLB. Le SMTC précise que les calendriers sont concomitants entre les deux opérations (il est notamment prévu que les enquêtes publiques soient simultanées), et apportera davantage de précisions sur la question des modalités d'organisation des études et des travaux pour le projet CLB.

Par ailleurs, le SICOVAL demande pourquoi Vinci Autoroute, concessionnaire autoroutier, n'est pas inscrit comme partenaire de la démarche d'élaboration des schémas directeurs routiers, avec l'Etat, le Département et Toulouse Métropole. Le SMTC précise qu'il sera possible d'associer le concessionnaire à la démarche, peut-être à un niveau différent et avec l'accord de l'Etat.

Le DEPARTEMENT souhaite connaître les modalités de desserte de l'aéroport. Le SMTC indique que la concertation avec Airbus et l'aéroport de Toulouse Blagnac est en cours. L'option en cours de décision et inscrite au programme d'opération TAE repose sur un système de navette express entre l'aéroport et la future station de métro, nécessitant une reprise partielle de la plateforme du tramway T2.

Le SMTC présente par la suite l'axe « innovation » du Projet Mobilités 2020.2025.2030. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a suscité de nombreuses réponses de la part de plus d'une centaine de contributeurs et 272 projets. La presse a été informée de ce retour positif. Le Comité Syndical du SMTC du 5 juillet 2017 délibérera sur les résultats de l'AMI et les leviers d'actions.

### **6. Le calendrier d'approbation**

---

L'enquête publique aura lieu du 4 septembre au 10 octobre 2017. Le SMTC prévoit des nouvelles commissions territoriales en janvier 2018 afin de partager les avis exprimés lors de l'enquête publique et communiquer sur la déclinaison territoriale du Projet Mobilités 2020.2025.2030.

De nouvelles commissions partenariales (technique et de suivi) seront planifiées en janvier 2018 afin de partager les conclusions de la commission d'enquête publique et aborder les enrichissements apportés au Projet Mobilités 2020.2025.2030.

L'approbation du Projet Mobilités 2020.2025.2030 par le Comité Syndical du SMTC-Tisséo est prévue en février 2018.

Le SMTC présente également les autres démarches en interface avec le Projet Mobilités 2020.2025.2030, et met particulièrement l'accent sur le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), nouveau document de planification né de la fusion des Régions en 2016, vis-à-vis duquel le PDU devra être compatible.